

Le rapporteur, M. François CUILLANDRE  
donne lecture du rapport suivant

**SERVICES A LA POPULATION – Jeux Olympiques 2024 - candidature de Brest métropole  
à l'organisation des compétitions de voile.**

POLITIQUE n°	INTITULE
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>
Programme :	Centre de Coûts :
Imputation :	Imputation :
Dépenses :	Dépenses :
Recettes :	Recettes :
Code service :	Code service :
Budget en cours	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
Cette décision engage les budgets ultérieurs	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
Cette décision modifie l'inventaire du patrimoine	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON

*Il est proposé au conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver le projet de candidature de Brest métropole à l'organisation des compétition de voile des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, et d'autoriser le Président ou son représentant à mettre en œuvre les dispositions nécessaires à cette candidature.*

**EXPOSE DES MOTIFS**

La ville de Paris s'est portée candidate en Avril 2015 à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, cette candidature a été retenue par le Comité International Olympique.

L'association Ambition Olympique et Paralympique et la Fédération Française de Voile ont lancé en mai 2015 un appel à candidature pour désigner le « Territoire hôte site de voile ».

Selon le calendrier prévisionnel actuel, le « Territoire hôte site de voile » accueillera l'ensemble des compétitions olympiques de voile du 2 au 18 Aout 2024, ainsi que les compétitions paralympiques du 4 au 15 septembre 2024.

Le calendrier national de désignation du « Territoire hôte site de voile » se déroule de mai à septembre 2015 sur la base d'un règlement de candidature, et d'un cahier des charges qui :

- définissent les rôles et responsabilités du futur Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et paralympiques 2024 (CO Paris 2024) et des principaux acteurs du Territoire Hôte :
  - ✓ collectivités propriétaires des sites de compétition,
  - ✓ associations locales de voiles notamment.
- organisent et précisent l'ensemble des modalités et conditions de mise à disposition des sites pendant les Jeux.
- exposent les conditions de prise en charge financière des opérations.

La candidature de la capitale de la France s'inscrit dans un consensus partagé par l'ensemble des acteurs politiques et sportifs concernés, internationaux et français, pour des Jeux responsables, soutenables et durables.

La ville de Paris est candidate sur la base de trois exigences :

- -Ethique et transparence dans le traitement des candidatures des différentes villes
- -Un modèle économique nouveau économe en équipements à construire
- -Une prise en compte prioritaire des exigences environnementales

Brest métropole se porte candidate, avec enthousiasme, pour être le « Territoire hôte site de voile » ; cette candidature est un point d'orgue à l'investissement permanent de l'ensemble des associations et acteurs de la filière voile brestoïse et finistérienne qui œuvrent depuis des décennies au développement des sports de voile.

Brest métropole est candidate parce que ce projet est mobilisateur pour l'ensemble des acteurs de notre communauté brestoïse et au-delà pour tout le territoire.

Notre candidature est celle d'un territoire qui s'inscrit dans la continuité des actions permanentes du département du Finistère pour ce secteur sportif.

L'obtention des Jeux par la ville de Paris et le déroulement des compétitions de voile en rade de Brest constituent une opportunité unique pour le rayonnement international du Finistère, de Brest métropole et de toute la Région Bretagne.

Il s'agit d'un projet favorisant le vivre ensemble, l'ouverture aux autres et au monde, la cohésion et la « fierté » de nos concitoyens d'habiter un territoire capable de porter un tel événement.

Ce projet est fédérateur pour l'ensemble des acteurs sportifs du département et pour promouvoir la pratique sportive de toute la population.

Il s'agit d'une opportunité exceptionnelle pour toutes les entreprises du Finistère pour exposer leurs savoir-faire à l'échelle mondiale et développer leurs activités à l'international.

La candidature de la ville de Paris étant retenue, s'ouvre une vitrine pour l'ensemble du secteur touristique finistérien pour 15 ans, avec les retombées médiatiques des Jeux et l'exposition médiatique mondiale du Finistère et de la Bretagne.

Enfin et surtout, il s'agit d'un projet pour développer l'esprit citoyen autour des valeurs universelles de l'Olympisme, l'investissement des personnes en situation de handicap et la promotion du développement durable dans les projets d'aménagement à concrétiser.

Cette candidature s'inscrit par ailleurs dans un cadre financier très précis et sécurisé sur la répartition des obligations et responsabilités financières entre les différents acteurs olympiques internationaux et nationaux et la portée des engagements financiers à la charge des acteurs du « Territoire hôte site de voile ».

Le Territoire site hôte de voile accueillera par ailleurs, chaque année à compter de 2018, si la candidature de Paris est retenue, la manche française de la Sailing World Cup.

### **DELIBERATION**

En conséquence il est proposé au conseil de la métropole :

- d'approuver la candidature de Brest métropole pour l'accueil des compétitions de voile olympiques et paralympiques des Jeux 2024 ;
- d'approuver la mise à disposition, selon les conditions définies dans le cahier des charges, de l'ensemble des espaces qui relèvent de la responsabilité de Brest métropole et nécessaires à l'organisation ;
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer et exécuter tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces actes.

#### Avis commissions :

Avis de la Commission Attractivité, Développement Economique et Emploi : FAVORABLE A LA MAJORITE